



## Charte éthique des mécènes et partenaires de #Leplusimportant

La présente charte définit les conditions qui régissent les relations entre #Leplusimportant et ses mécènes ou partenaires.

#Leplusimportant est une association indépendante et non partisane qui place le service de l'intérêt général au cœur de ses valeurs et de ses missions.

Au nom de son indépendance, les contributions des membres de #Leplusimportant doivent représenter plus de la moitié de ses ressources valorisées. Le même souci de préservation de son indépendance guide ses relations avec ses mécènes et partenaires externes.

### I- Sélection des mécènes et des partenaires et Comité d'éthique

- #Leplusimportant s'interdit de recevoir de soutiens - financiers, en nature ou en compétences- de la part d'organisations politiques ou d'organisations à caractère religieux, françaises ou étrangères, ainsi que tous les fonds ou donations provenant de comptes abrités par des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs.
- #Leplusimportant ne peut avoir pour mécène ou partenaire des institutions dont l'activité ou les prises de position publiques sont contraires à ses valeurs.
- #Leplusimportant ne peut bénéficier d'un soutien d'un mécène ou d'un partenaire sans avoir au préalable obtenu l'accord de son **Comité d'éthique**, désigné par le Conseil d'administration.

### II - Indépendance intellectuelle et d'action de #Leplusimportant

- Quelles que soient les circonstances, #Leplusimportant conserve son indépendance intellectuelle et d'action et reste totalement libre du contenu de ses projets et de sa parole.
- Aucun mécène ou partenaire ne peut être représenté au conseil d'administration de #Leplusimportant ni à ses instances de gouvernance.

### III - Modalités du mécénat ou du partenariat

- #Leplusimportant peut bénéficier de trois types de mécénat ou de partenariat
  - **Soutien financier** : le mécène ou partenaire soutient #Leplusimportant par un financement permettant à l'association de développer son activité et de remplir ses missions.
  - **Soutien en nature** : le mécène ou partenaire met à disposition de #Leplusimportant du matériel, des biens (locaux...) ou des services (ex. informatiques) permettant à l'association de faire face à ses besoins de fonctionnement tout en limitant ses frais.
  - **Soutien en compétences** : le mécène ou partenaire met à disposition de #Leplusimportant des ressources professionnelles permettant à l'association de recourir à des compétences sans alourdir ses frais de fonctionnement.
- #Leplusimportant peut associer son image à celle de son mécène ou partenaire et participer à des opérations communes.
  - L'utilisation du logo et/ou du nom #Leplusimportant par un mécène ou partenaire et de tout élément impliquant son image et sa notoriété est régie au cas par cas en fonction des accords et des échanges consentis mutuellement.
  - Toute opération de communication impliquant une référence simultanée aux marques de #Leplusimportant et de son partenaire devra être validée par les deux parties.
  - Toute communication de #Leplusimportant impliquant ses partenaires se fait exclusivement dans le cadre des activités conduites en commun.

### IV- Respect de la charte par les mécènes et partenaires

- Tout mécène ou partenaire de #Leplusimportant s'engage à respecter cette charte.
- #Leplusimportant se réserve le droit de mettre fin à tout moment à tout mécénat ou partenariat si son contenu ou sa mise en oeuvre se révélait contraire aux missions ou aux valeurs de #Leplusimportant.